

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES D

Objet : Nous Maire de la Commune,

Arrêté portant modification de l'arrêté n°47 du 26 avril 2021 sur l'interdiction de circulation avenue de la Hêtraie

N°56/2021

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2 à L.2214-4,
Vu, l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière relative à l'occupation irrégulière du domaine public,
Vu l'avis du conseil municipal du 25/08/2020,
Vu l'arrêté municipal permanent du 26 avril 2021 portant sur l'interdiction de circulation des véhicules à moteur, y compris les deux roues, les dimanches sur la voie sise avenue de la Hêtraie, à partir du n°58 jusqu'à l'entrée de l'impasse du Cat Rouge,

ARRETONS

Article 1 : L'article 1^{er} suivant annule et remplace l'article 1 de l'arrêté n°46 précité. Il convient de lire :

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur, y compris les deux roues, sont interdits de manière permanente, les dimanches **de 8h00 à 20h00** sur la voie sise avenue de la Hêtraie, à partir du n°58 jusqu'à l'entrée de l'impasse du Cat Rouge.

Article 2 : L'interdiction d'accès à la portion de voie mentionnée à l'article 1^{er} sera matérialisée à l'entrée de celle-ci par un panneau de type BO.

Article 3 : les autres dispositions de l'arrêté du 26 avril 2021 restent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur les panneaux municipaux réglementaires ainsi qu'aux extrémités de la section réglementée et pourra en outre faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Maritime
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Rouen,
- La Brigade de gendarmerie de Saint Jacques sur Darnétal,

Fait à St Martin du Vivier,
le 07/05/2021
le Maire,

